

Date de transmission de l'acte: 27/06/2024

Date de reception de l'AR: 27/06/2024

046-214602732-DE_2024_39-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2024

	Date de la convocation : 06 juin 2024 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 11 juin 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
Membres en exercice : 15	
Présents : 12	
Représentés : 2	Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Joëlle SABATIE
Votants : 14	Représentés : Nathalie BRUNET représentée par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES
	Excusés :
	Absents : Jean-François GUERRAND
Secrétaire de séance :	Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 11 juin 2024

Publié en mairie le : 20 juin 2024

Pour copie certifiée conforme.

Objet : SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Mme La Maire expose qu'il serait nécessaire d'élaborer un schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

A l'origine de cette démarche, ce sont des projets de couverture en panneaux photovoltaïques de bâtiments agricoles qui ont alerté la municipalité sur l'insuffisance de notre défense incendie. Au-delà de ces projets privés, on constate que certains quartiers sont également déficitaires. Il y a donc un intérêt général à améliorer notre défense incendie.

A la demande de la commune, le Lieutenant FAUREL du SDIS est venu sur place et a proposé d'élaborer un schéma qui permettrait de recenser les zones de faiblesse et de prioriser les travaux à effectuer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de lancer l'élaboration d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie
- de donner procuration à Mme la Maire pour solliciter toutes les subventions possibles et signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.